

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/11/2019

Réuni le : 19/11/2019

Sous la présidence de : Christophe Briand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saint-Jacques , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

"Parcours du spectateur" (sortie)- CORRECTIF

L'animation pédagogique est facultative, elle concerne les élèves de terminale L (et 2 accompagnateurs).

- elle se déroulera le 13 et le 21 mars 2020,
- la participation financière des familles est de 14,50 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/09/2019

Réuni le : 03/10/2019

Sous la présidence de : Christophe Briand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saint-Jacques , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

"Parcours du spectateur" (sortie)

L'animation pédagogique est facultative, elle concerne les élèves de terminale L (et 2 accompagnateurs).

- elle se déroulera le 13 et le 21 mars 2020,
- la participation financière des familles est de 13,00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

PARCOURS SPECTATEUR EN SÉRIE LITTÉRAIRE

2 SPECTACLES L'ILE
 MÉMOIRE DES ARBRES

BUDGET PRÉVISIONNEL " DU PARCOURS SPECTATEUR" du 12 et 31 mars 2020 exprimé en euros

24 élèves et 2 accompagnateurs

TERM. L

Dépenses		Recettes		
Tarif spectacles élève (13,00 euros)	312,00	Familles	312,00	13,00 coût par élève
		DGFL	26,00	
Tarif accompagnateur (13,00 euros)	26,00			
TOTAL	338,00	TOTAL	338,00	

mise à jour du 25/09/2019

PARCOURS SPECTATEUR EN SÉRIE LITTÉRAIRE

2 SPECTACLES L'ILE
 MÉMOIRE DES ARBRES

BUDGET PRÉVISIONNEL " DU PARCOURS SPECTATEUR" du 12 et 31 mars 2020 exprimé en euros

25 élèves et 2 accompagnateurs

TERM. L

Dépenses		Recettes	
Tarif spectacles élève (14,50 euros)	348,00	Familles	348,00
		DGFL	29,00
Tarif accompagnateur (14,50 euros)	29,00		
TOTAL	377,00	TOTAL	377,00

14,50 coût par élève

Version n°2

mise à jour du 07/11/19